



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussigné, greffier de la Ville de Candiac, donne avis à tous les citoyens concernés que le conseil de la Ville de Candiac étudiera le 16 avril 2018 à 19 heures, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 100, boulevard Montcalm Nord, Candiac, Québec, une demande de dérogation mineure pour la propriété du 31, avenue de Honfleur, sur le lot 2 093 732, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, dans la zone H-229.

La demande présentée a pour but d'autoriser :

- un pourcentage d'au moins 30 % de maçonnerie sur l'agrandissement du bâtiment principal, alors que l'article 58 du *Règlement 5000 de zonage* exige qu'elle soit recouverte de maçonnerie sur au moins 50 % de la superficie.

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Candiac, ce 12 mars 2018.

Me Yan Pion, avocat  
Greffier et directeur  
Services juridiques